

## POLITIQUE DE CADEAUX ET INVITATIONS

*Application des principes édictés par le guide d'intégrité d'Elior Group (se référer au site [integrity.eliorgroup.net](http://integrity.eliorgroup.net))*

### 1. Objet

La politique de cadeaux et invitations définit le cadre dans lequel Elior Group souhaite développer ses relations avec les fournisseurs, clients et administrations publiques en conformité avec les lois et normes qui lui sont appliquées. Par ce document, Elior Group demande à ses équipes de respecter un comportement éthique tel que décrit dans son guide d'intégrité dans toutes les relations avec ses partenaires. Elior Group ne saurait tolérer aucun acte de corruption.

### 2. Objectifs

Cette politique de cadeaux et invitations est un outil d'information aussi bien pour nos clients, fournisseurs et autres partenaires que pour les collaborateurs et les collaboratrices du Groupe, concernant la lutte contre la corruption dans le cadre de nos activités. Elle précise les bonnes pratiques déjà décrites dans le guide d'intégrité d'Elior Group que toute personne concernée se doit de respecter sous peine de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement immédiat, selon la gravité et la fréquence des faits.

Ainsi, en cohérence avec les engagements pris lors de son adhésion au Pacte mondial des Nations unies, Elior Group s'engage à se conformer avec les dix principes qui dérivent de la déclaration des Nations unies en matière des droits humains, du travail, de l'environnement et la lutte contre la corruption.

### 3. Responsabilités

Notre engagement principal est de garantir notre total respect des lois en matière de lutte contre la corruption, en particulier de la loi Sapin II. Les principes adoptés par le Groupe sont donc les suivants:

- Interdiction totale d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou autres avantages en faveur ou de la part de fournisseurs, clients, personnes politiques, fonctionnaires, conseils ou intermédiaires pour des raisons d'obtention, de rétention ou d'affectation de contrats ou de marchés de manière improprie et illicite. De tels agissements seront punis par des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à un licenciement immédiat.
- Il sera seulement possible d'offrir ou de recevoir des cadeaux ou des invitations afin de promouvoir l'image de marque d'Elior Group et/ou de renforcer de bonnes relations commerciales, à condition que leur valeur soit suffisamment limitée pour rester symbolique et n'avoir aucune influence dans une prise de décision commerciale. Par contre, en aucun cas ne pourront être offerts ou acceptés des cadeaux en espèces.
- Dans tous les cas, il convient de rappeler en particulier qu'un cadeau ou une invitation à des tiers ou en provenance de tiers :
  - ne doit pas bénéficier aux familles mais doit rester dans un cadre professionnel, sauf circonstances exceptionnelles ;

Service Emetteur	Date	Auteur	Confidentialité (P/I/R1/R2/R3)	Version
Compliance Elior Group / DG France	05/2019	PL	P - Public	19-01
Compliance Elior Group / DG France	05/2021	JVH	P - Public	21-02 (V2)
Référent compliance / Elior Services	11/2021	CO	P - Public	21-03
Référent compliance / Elior Services	12/2022	CO	P - Public	22-01

- ne doit pas être donné (ou reçu) plus de deux fois par an à ou par une même personne; seules les invitations au restaurant d'une valeur supérieure à 75€ TTC seront considérées dans ce décompte. Toutefois, on ne pourra inviter une même personne ou être invité au restaurant par un tiers plus de 6 fois par an.
- ne doit pas être offert ou reçu en cours d'appel d'offres ;
- ne doit pas être envoyé ou reçu au domicile personnel (dans le cas d'un cadeau), mais sur le lieu de travail ;
- doit être fait (dans le cas d'une invitation émise) dans la mesure du possible dans un établissement appartenant au Groupe de manière directe ou indirecte ;
- doit être offert après vérification de la cohérence avec la politique interne de l'employeur du bénéficiaire. Cette vérification doit être formalisée par écrit dans la mesure du possible dès que la valeur individuelle de l'invitation ou du cadeau dépasse une valeur de 200€ TTC.

Les règles à suivre sont :

- cadeaux et/ou invitations reçus ou offerts d'une valeur individuelle **inférieure à 75 € TTC** : peuvent être reçus/offerts sans formalité particulière autre que celles existant par exemple dans le contrôle des notes de frais.
  - cadeaux et/ou invitations reçus ou offerts d'une valeur individuelle **supérieure à 75 € TTC mais inférieure à 200 € TTC** : obligation de remplir les formulaires (offerts ou reçus) ci-joints qui devront être approuvés au préalable par le responsable hiérarchique. Une copie de ce formulaire devra être communiquée systématiquement au *Compliance Officer* d'Elior Services.
  - cadeaux et/ou invitations reçus ou offerts d'une valeur individuelle **supérieure à 200 € TTC mais inférieure à 500 € TTC**: obligation de remplir les formulaires (offerts ou reçus) ci-joints qui devront être approuvés au préalable par le directeur général d'Elior Services. Une copie de ce formulaire devra être communiquée systématiquement au *Compliance Officer* d'Elior Services.
  - Cadeaux et/ou invitations reçus ou offerts d'une valeur **supérieure à 500 € TTC** : non autorisé, sauf accord exprès de la direction générale du Groupe, et cela de manière très exceptionnelle, et communication préalable au *Group Compliance Officer*.
- Toutefois, au moindre doute sur l'estimation de la valeur ou sur la motivation réelle du cadeau ou de l'invitation, il est conseillé de les valider avec le *Compliance Officer* d'Elior Services. Il est également fortement conseillé de se rapporter au guide d'intégrité pour se rappeler les principales règles à appliquer en matière de prévention de la corruption et certaines recommandations pratiques.


#### 4. Prévention et détection de la corruption

La prévention et la détection des faits de corruption sont de la responsabilité de tous les collaborateurs et de toutes les collaboratrices d'Elior Group.

Service Emetteur	Date	Auteur	Confidentialité (P/I/R1/R2/R3)	Version
Compliance Elior Group / DG France	05/2019	PL	P - Public	19-01
Compliance Elior Group / DG France	05/2021	JVH	P - Public	21-02 (V2)
Référent compliance / Elior Services	11/2021	CO	P - Public	21-03
Référent compliance / Elior Services	12/2022	CO	P - Public	22-01

Comme indiqué dans le guide d'intégrité, l'ensemble des équipes peut rapporter toute suspicion de corruption en utilisant la ligne de lanceur d'alerte dédiée.

L'adresse [chiefcomplianceofficer@eliorgroup.com](mailto:chiefcomplianceofficer@eliorgroup.com) peut être également utilisée.



Floréal PEIX  
Président  
La Défense, décembre 2022

Annexe 1 : formulaire rempli à titre d'exemple

Service Emetteur	Date	Auteur	Confidentialité (P/I/R1/R2/R3)	Version
Compliance Elior Group / DG France	05/2019	PL	P - Public	19-01
Compliance Elior Group / DG France	05/2021	JVH	P - Public	21-02 (V2)
Référent compliance / Elior Services	11/2021	CO	P - Public	21-03
Référent compliance / Elior Services	12/2022	CO	P - Public	22-01



**Nature des cadeaux et/ou invitations que vous pouvez RECEVOIR**

Nature	Exemples	Que faire
--------	----------	-----------

**A. Ne pas accepter**

Généralement tout cadeau ou invitation de grande valeur supérieure à €500 qui pourrait ainsi être perçu comme pouvant influencer votre jugement personnel ou votre intégrité.

**Cadeaux financiers (argent, tickets cadeaux, billets de spectacles culturels ou sportifs)**

- Coût d'adhésion à un club ou à une association
- Billets de spectacles culturels ou sportifs
- Vacances...

Ceux-ci ne peuvent en aucun cas être acceptés ou s'il est difficile de les refuser sur le moment doivent être retournés dès que possible.

**Compléter néanmoins le formulaire joint pour garder trace du refus.**

**B. Peuvent être acceptés sous conditions**

si valeur inférieure à €500.

- Voyage de formation ou pour un événement d'un partenaire
- Panier gastronomique
- Billet de spectacles culturels ou sportifs
- dîner
- Assortiment de vins
- Fleurs
- Livres

Ceux-ci peuvent être acceptés si :

Approbation du responsable hiérarchique si valeur comprise entre €75 et €200 et du Directeur Général si valeur comprise entre €200 et €500

**Obligation de compléter et faire signer le formulaire joint sur les cadeaux et invitations reçus et l'envoyer pour enregistrement au Compliance officer.**

**C. Peuvent être acceptés**

Tout cadeau ou invitation de faible valeur inférieure à €75 en particulier les cadeaux marketing siglés

- Déjeuners ou dîners de travail
- Stylos
- Clés USB
- Mugs
- Agendas
- Etc...

Ceux-ci peuvent être acceptés

Leur réception n'a donc pas besoin d'être enregistrée et donc le formulaire n'a pas besoin formellement d'être complété. La correcte évaluation du cadeau reçu est de la responsabilité du bénéficiaire. Si une sous-évaluation est toutefois ultérieurement constatée, des sanctions pourront être prises en fonction de son importance. Il est donc recommandé de valider l'évaluation par son supérieur hiérarchique.

Service Emetteur	Date	Auteur	Confidentialité (P/I/R1/R2/R3)	Version
Compliance Elior Group / DG France	05/2019	PL	P - Public	19-01
Compliance Elior Group / DG France	05/2021	JVH	P - Public	21-02 (V2)
Référent compliance / Elior Services	11/2021	CO	P - Public	21-03
Référent compliance / Elior Services	12/2022	CO	P - Public	22-01

Formulaire sur les cadeaux/invitation **RECUS**

Ce formulaire est à remplir **OBLIGATOIREMENT** quand les cadeaux et invitations ont une valeur supérieure à: **€75**.

Définition:

"Vraie valeur" : Valeur de marché d'un cadeau ou d'une invitation augmentée des à-côtés éventuels et pas le coût réel.

Nom de la société : <b>ZZZ</b>	Numéro de CDPF : <b>0115</b>
Nom et fonction de la personne qui reçoit le cadeau ou qui est invité : <b>XXX</b>	Nom et fonction de la personne qui invite avec indication du nom et du statut de la société (client, fournisseur, consultant) : <b>YYY</b>
Description du cadeau ou de l'invitation	<b>1 caisse de vin</b>
Motif du cadeau ou de l'invitation	<b>Cadeau de fin d'année à une personne avec laquelle nous sommes souvent en contact</b>
Date ou mois du cadeau ou de l'invitation	<b>Décembre</b>
Nombre de cadeaux et invitations déjà accordés au bénéficiaire depuis le début de l'année par la même société	<b>1</b>
Le conjoint ou un membre de la famille bénéficie-t-il du cadeau ou de l'invitation. Si oui, donner la raison.	<b>non</b>
Un séjour est-il inclus	<b>non</b>
Des frais de transport sont-ils inclus	<b>non</b>
Vraie valeur totale du cadeau ou de l'invitation	<b>150 €</b>

**Que faire ensuite?**

	Total Vraie valeur	Que faire ensuite ?
Cadeau/invitation	En dessous de €75	Aucune approbation requise
Cadeau/invitation	Entre €75 et €200	Obtenir l'accord de votre responsable hiérarchique en lui envoyant ce formulaire rempli. Envoyer ensuite le dit formulaire au compliance officer d'Elior Services pour enregistrement.
Cadeau/invitation	Entre €200 et €500	Obtenir d'abord l'accord de votre responsable hiérarchique en lui envoyant ce formulaire rempli. Envoyer ensuite ledit formulaire au compliance officer d'Elior Services pour obtenir l'accord du Directeur Général puis pour enregistrement.
Cadeau/invitation	Au-dessus de €500	Non autorisé

Nom et signature du demandeur:

Date :

Nom et signature du responsable:

Date :

Signature du Directeur Général  
(si besoin) :

Date d'approbation :

Service Emetteur	Date	Auteur	Confidentialité (P/I/R1/R2/R3)	Version
Compliance Elior Group / DG France	05/2019	PL	P - Public	19-01
Compliance Elior Group / DG France	05/2021	JVH	P - Public	21-02 (V2)
Référent compliance / Elior Services	11/2021	CO	P - Public	21-03
Référent compliance / Elior Services	12/2022	CO	P - Public	22-01